

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 27 MAI 2013 portant création du D.U de NUTRITION DE L ENFANT ET DE L ADOLESCENT
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2023 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

ARRETE

- Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2022/2023, un jury d'examen pour le D.U de NUTRITION DE L ENFANT ET DE L ADOLESCENT

Article 2 : Le jury est présidé par PROFESSEUR TOUNIAN PATRICK - PU/PH ou son représentant

Article 3

➤ Le jury est composé comme suit :

DR LEMALE JULIE – PH


DR DUBERN BEATRICE - PH

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 17 MARS 2023

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université


Bruno RIOU